

BASE

DIAZINON 500 E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ce produit.



DANGER

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**N° D'HOMOLOGATION 11889 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE: Diazinon 500 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya.

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L1G5
1-800-265-4624**

CONTENU NET: (4 - 205) L

FRONT

DIAZINON 500 E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ce produit.



DANGER

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**N° D'HOMOLOGATION 11889 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE: Diazinon 500 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya.

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L1G5
1-800-265-4624**

16929 01/06

CONTENU NET: (4 - 205) L

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Ne pas utiliser ce produit sur des êtres humains, des animaux familiers ou des bestiaux. Peut être mortel s'il est avalé. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. S'en tenir strictement aux directives sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le contenant. Les animaux n'ont pas à paître ni recevoir comme fourrage des cultures immatures moins de 14 jours après la récolte. **NE PAS ÉPANDRE**

DU HAUT DES AIRS

Éviter de contaminer la nourriture humaine ou animale ou les ustensiles de cuisine.

Lorsqu'on applique ce produit, il faut porter une combinaison couvre-tout par-dessus les vêtements de travail et des gants de protection contre les agents chimiques durant les activités de mélange, de chargement, de traitement, d'irrigation et de nettoyage. Porter un respirateur approuvé par NIOSH pendant les activités de mélange et de chargement.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet à www.croplife.ca.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT: Maux de tête, vertiges, vue brouillée, nervosité, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, gêne thoracique, transpiration, myosis, larmolement, salivation et autres sécrétions respiratoires excessives, vomissements, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de contrôle du sphincter et perte des réflexes.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES POISSONS ET LA FAUNE

Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et la faune, y compris les oiseaux aquatiques. Enlever tous les animaux, poissons et oiseaux avant de pulvériser; attendre au moins quatre heures après le traitement avant de les laisser revenir dans la zone traitée. Ne pas contaminer les sources d'eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs. Les oiseaux et les oiseaux aquatiques qui se nourrissent ou s'abreuvent sur les zones traitées pourraient être tués. Ne pas appliquer ce produit dans les endroits qui sont ou seront habités par des oiseaux aquatiques. Ne pas dépasser les doses maximales potentielles, car des doses supérieures à celles qui sont recommandées accroissent considérablement les dangers possibles pour les oiseaux et le gibier d'eau. Éviter les chevauchements de pulvérisations. On recommande une irrigation ou un arrosage d'au moins 0,7 cm (0,25 pouce) d'eau immédiatement après l'application du produit, afin de réduire les risques qu'il pose pour les oiseaux. Arrêter l'irrigation dès qu'on remarque la formation de flaques d'eau.

TOXIQUE POUR LES ABEILLES :

Éviter d'en pulvériser sur les fleurs épanouies. Très toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou à un résidu sur les cultures.

PREMIERS SOINS

En cas d'intoxication, appeler un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le Diazinon est un insecticide organophosphoré et, par conséquent, un inhibiteur de la cholinestérase. Si des symptômes cholinergiques se manifestent, administrer de l'atropine comme antidote suivi de pralidoxime (2-PAM) et d'un traitement de soutien. Employer, au besoin, 1 à 2 mg d'atropine toutes les 15 à 30 minutes.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DATAPAK

DIAZINON 500 E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ce produit.



DANGER

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**N° D'HOMOLOGATION 11889 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE: Diazinon 500 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya.

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L1G5
1-800-265-4624**

16929 01/06

CONTENU NET: (4 - 205) L

MODE D'EMPLOI :

Le DIAZINON 500 E est habituellement efficace pour supprimer les insectes et les acariens énumérés ci-dessous.

Le DIAZINON 500 E donnera de meilleurs résultats si la température est de 20°C ou plus ou lorsque la température atteindra ou dépassera ce minimum. Employer la dose prévue de DIAZINON 500 E dans le plein volume d'eau indiqué. On peut utiliser un nébulisateur ou un pulvérisateur à rampe à débit d'air contrôlé pour faciliter la formation des particules et la déposition du brouillard, quand la vitesse du véhicule varie entre 5 et 15 kilomètres à l'heure. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'Insecticide DIAZINON 500 E, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide DIAZINON 500 E et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner le l'Insecticide DIAZINON 500 E ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- On peut dire, p.ex., d'éviter d'effectuer plus de pulvérisations indiquées de l'Insecticide DIAZINON 500 E ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

INSECTES SUR LES PLANTES ORNEMENTALES :

Bien appliquer le DIAZINON 500 E aux doses indiquées ci-dessous dès l'apparition des insectes. Répéter le traitement selon le besoin. Ne pas pulvériser lorsque la température est au-dessus de 25°C. Pulvériser uniquement au sol.

PLANTES ORNEMENTALES	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500E par 1 000 L de bouillie de pulvérisation
Aralia	Cirons du troène	1 L
Azalée	Cirons du troène, mineuses des feuilles	1 L
Bouleau	Mineuses des feuilles	1 L
Buis	Mineuses des feuilles	1 L
Chêne	Mineuses des feuilles	1 L
Chrysanthèmes	Pucerons, acariens, thrips, chenilles et mineuses des feuilles	1 L
Fusain	Cochenilles (nymphes mobiles)	1,5 L
Genévrier	Chenilles burcicoles, cochenilles (nymphes mobiles), perce-pousses européens du pin	1,5 L
Houx	Mineuses des feuilles	1 L
	Cochenilles floconneuses et des Hespérides	3,75 L
	Pucerons, pique-boutons - N.B.: Appliquer lorsque la nouvelle croissance mesure environ 0,6 cm de longueur et avant l'épanouissement des fleurs.	2 L
If (taxus)	Cochenilles (nymphes mobiles), perce-pousses européens du pin	1,5 L
Lierre	Cirons du troène	1 L
Oeillets	Pucerons, acariens, thrips, chenilles et mineuses des feuilles	1,5 L
Pin	Cochenilles (nymphes mobiles), perce-pousses européens du pin	1,5 L
Rosiers	Pucerons, scarabées du rosier	1,5 L
Thuya (cèdre)	Mineuses des feuilles	1 L
	Chenilles burcicoles, cochenilles (nymphes mobiles)	1,5 L

INSECTES SUR LES FRUITS :

Pour supprimer les insectes et les acariens sur les fruits, appliquer en suivant les instructions du tableau ci-dessous. Appliquer uniquement par voie terrestre sur les cultures fruitières.

INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E par 1 000 L de bouillie de pulvérisation à moins d'indication contraire	Temps et nombre d'applications
POMMES - NE PAS TRAITER MOINS DE 14 JOURS AVANT LA CUEILLETTE		
Cochenilles de San José, oeufs des pucerons verts du pommier, oeufs des tétranyque rouges du pommier et tétranyques bruns	500 mL+ 20 Ld'huile émulsifiable de dormance	Traiter durant la dormance en couvrant complètement les arbres.
Tordeuses du pommier	1 L	Effectuer trois à huit pulvérisations postflorales à partir du stade du bouton rose, en couvrant bien les arbres.
Noctuelles des fruits verts	1 L	Appliquer au stade du bouton rose.
REMARQUE : Il pourrait se produire un léger roussissement sur certaines variétés de pommes comme la Golden Delicious.		
POMMES ET POIRES - NE PAS TRAITER MOINS DE 14 JOURS AVANT LA CUEILLETTE		
Psylles du poirier	1 L	Utiliser avant le stade du bouton rose, et pour les première, deuxième et troisième pulvérisations postflorales.
Pique-boutons du pommier	1 L	Appliquer au stade du bouton rose et aussi comme pulvérisation spéciale à la pleine éclosion (fin juillet, début août).
Mineuses marbrées du pommier	1 L	Appliquer pour couvrir complètement les arbres à la chute des pétales et à la première pulvérisation postflorale. Inclure dans les pulvérisations postflorales subséquentes, si les insectes produisent une deuxième et une troisième génération.

INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E par 1 000 L de bouillie de pulvérisation à moins d'indication contraire	Temps et nombre d'applications
Carpocapse de la pomme	1 L	Appliquer dans toutes les pulvérisations postflorales (d'été) et dans des pulvérisations spéciales contre la deuxième génération.
Mouches de la pomme	1 L	Inclure dans au moins trois pulvérisations postflorales, à 10 jours d'intervalles, lorsque les mouches sont actives et pondent leurs oeufs.
Pucerons (roses, verts et lanigères)	500 mL à 1 L	Appliquer dans une pulvérisation postflorale complète; répéter le traitement selon le besoin.
Acariens	1 L	Appliquer dès l'apparition des acariens. On peut les réprimer si le DIAZINON 500E est utilisé dans le cadre d'un programme de traitements réguliers. Répéter selon le besoin. En cas d'invasion massive, employer la dose de 1 L et répéter selon le besoin.
Cochenilles, kermès (nymphe mobiles), punaises des bois, mineuses du poirier	1 L	Effectuer les traitements en tenant compte de la présence des insectes.
Phytoptes	1,5 L+ 10 L d'une huile horticole légère ou moyenne	Traitement après la cueillette.
REMARQUE : Il pourrait se produire un léger roussissement sur certaines variétés de pommes comme la Golden Delicious.		
POIRES - NE PAS TRAITER MOINS DE 14 JOURS AVANT LA CUEILLETTE		
Cochenilles de San José	1 L+ 20 L d'huile émulsifiable de dormance	Appliquer comme traitement de dormance en couvrant complètement les arbres.

INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E par 1 000 L de bouillie de pulvérisation à moins d'indication contraire	Temps et nombre d'applications
CERISES - NE PAS TRAITER MOINS DE 10 JOURS AVANT LA CUEILLETTE		
Cochenilles de San José	1,25 L+ 30 L d'huile émulsifiable de dormance	Appliquer comme traitement de dormance en couvrant bien les arbres.
Cochenilles de San José (nymphes mobiles)	1 L	Appliquer au stade du pré-bouton rose ou dès l'apparition des nymphes mobiles.
Tordeuses du pommier	1 L	Appliquer en couvrant complètement les arbres, à partir de la chute des pétales.
Pique-boutons du pommier	1 L	Appliquer au stade de la pointe verte, en couvrant complètement les arbres.
Trypètes des cerises	1 L	Appliquer lorsque les mouches commencent à apparaître; répéter deux ou trois fois à des intervalles de 10 jours.
Pucerons noirs du cerisier, acariens	1 L	Pulvériser dès l'apparition des insectes; répéter 10 jours plus tard.
Ériophyides	1 L	Pulvériser à fond après la cueillette.
PÊCHES ET ABRICOTS - NE PAS TRAITER LES PÊCHERS MOINS DE 20 JOURS ET LES ABRICOTIERS MOINS DE 10 JOURS AVANT LA CUEILLETTE.		
Petites mineuses du pêcher et cochenilles de San José	1 L+ 20 L d'huile émulsifiable	Pulvérisation de dormance en couvrant bien les arbres.
Petites mineuses du pêcher	1 L+ 10 L d'huile d'été légère ou moyenne	Appliquer à la chute des pétales en couvrant bien les arbres.
	1 L	Pour supprimer ces insectes sur les pêchers en mai et juin, appliquer comme arrosage de couverture complète.
Pucerons, tétranyques du trèfle, tétranyques à deux points, mobiles des cochenilles de San José.	1 L	Appliquer sous forme de pulvérisation postflorale complète dès l'apparition de ces nymphes et insectes répéter selon le besoin.

INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E par 1 000 L de bouillie de pulvérisation à moins d'indication contraire	Temps et nombre d'applications
PRUNES ET PRUNEAUX - NE PAS TRAITER MOINS DE 10 JOURS AVANT LA CUEILLETTE		
Petites mineuses du pêcher, oeufs des pucerons farineux du prunier, cochenilles de San José	1L+ 25 L d'huile émulsifiable de dormance. OU 1 L+ 10 L d'huile d'été légère ou moyenne	Appliquer comme pulvérisation de dormance. Appliquer à la fin d'avril ou en mai.
Pique-boutons du pommier	1 L	Appliquer au stade du bouton rose.
Pucerons (farineux du prunier, vert du prunier, du chardon)	1 L	Appliquer comme pulvérisation postflorale complète; répéter selon le besoin.
Tétranyques du trèfle et tétranyques rouges du pommier	1 L	Appliquer dès l'apparition des tétranyques, répéter selon le besoin.
Mouches de la pomme	1 L	En cas de problèmes sur les pruneaux, effectuer deux ou trois pulvérisations à des intervalles de 10 jours durant juillet et au début d'août.
CANNEBERGES - NE PAS TRAITER MOINS DE 7 JOURS AVANT LA CUEILLETTE		
Tordeuses des canneberges, <i>Sparganothis sulfureana</i>	4,5 L dans 3 200 à 3 500 L d'eau par hectare	Appliquer dès l'apparition des insectes; répéter selon le besoin.
Pyrales des atocas	7 L dans 3 200 à 3 500 L d'eau par hectare	Appliquer dès l'apparition des insectes; répéter selon le besoin.
GROSEILLES ET GADELLES - NE PAS TRAITER APRÈS LA FLORAISON		
Pucerons, cochenilles ostréiformes, lécanies, nymphes mobiles, tenthrèdes	1 L	Appliquer immédiatement avant l'épanouissement des premières fleurs.
RAISINS - NE PAS TRAITER MOINS DE 16 JOURS AVANT LA CUEILLETTE		
Cicadelles, tordeuses de la vigne, plieuses de la vigne, cochenilles	1 L (2,75 à 3,5 L/ha)	Traiter dès l'apparition des insectes; répéter selon le besoin.
Tétranyques du Pacifique	1,9 à 2,5 L	Traiter dès l'apparition des insectes; répéter selon le besoin.

INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E par 1 000 L de bouillie de pulvérisation à moins d'indication contraire	Temps et nombre d'applications
MÛRES DE LOGAN, FRAMBOISES ET MÛRES - NE PAS TRAITER CES PETITS FRUITS APRÈS LA FLORAISON		
Rhizophages du framboisier	1 L	Appliquer sous forme d'arrosage abondant sur le collet en utilisant 600 mL de bouillie par plant (4 000 L par hectare). Traiter lorsque la nouvelle pousse de la tige mesure environ 10 cm au dessus du sol.
Cicadelles (y compris Macropsis), pucerons, vers des fruits, thrips et tenthrèdes du framboisier	1 L	Appliquer lorsque les boutons des fleurs se séparent.
FRAISES - NE PAS TRAITER MOINS DE 5 JOURS AVANT LA CUEILLETTE		
Tordeuses du fraisier, cercopes	1 L	Appliquer lorsque les fleurs commencent à se colorer. Bien couvrir les plants, à raison de 2 000 L de bouillie par hectare.
Pucerons et tétranyques à deux points	1 à 2 L	Appliquer comme pulvérisation postflorale complète dès l'apparition des insectes; répéter selon le besoin.
Tarsonèmes du fraisier	2 L	Pulvériser directement dans le collet des plants; agiter les plants pour assurer une couverture complète. Tout traitement additionnel devrait être effectué après la cueillette des fruits.
Lieuses omnivores	1,2 L	Pulvériser directement sur le collet des plants; agiter les plants pour assurer une bonne couverture. Si nécessaire, traiter de nouveau après la cueillette.

INSECTES SUR LE HOUBLON :

PUCERONS, ACARIENS

Dès l'apparition des insectes, appliquer 2,2 L de DIAZINON 500 E par hectare dans suffisamment d'eau pour bien couvrir les plants. Répéter le traitement au besoin. Ne pas l'appliquer sur le houblon moins de 14 jours avant sa récolte.

INSECTES NUISIBLES SUR LES LÉGUMES :

Pour supprimer les insectes énumérés ci-dessous, appliquer, à l'aide d'un pulvérisateur, la quantité prévue de DIAZINON 500 E dans suffisamment d'eau pour couvrir à fond la culture menacée. Pulvériser dès l'apparition des insectes et répéter le traitement selon la gravité des infestations. Toujours respecter l'intervalle de sécurité stipulé entre la dernière application de DIAZINON 500 E et la récolte des légumes.

CULTURE	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE EN JOURS	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E PAR HECTARE
Betteraves	14	Pucerons, mineuses diptères	1,1 L
Brocolis	5	Pucerons, fausses-teignes des crucifères, piérides du chou	1,1 L
Cantaloups	10	Pucerons, chrysomèles du concombre, thrips, cicadelles, acariens	1,1 à 2 L
Carottes	10	Pucerons	1,1 L
		Mouches de la carotte (adultes). Appliquer dès l'apparition des insectes et répéter le traitement à des intervalles de 7 à 10 jours, selon la gravité des infestations. Consulter les autorités agricoles locales pour déterminer le temps propice aux pulvérisations.	1,1 L

CULTURE		DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE EN JOURS	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E PAR HECTARE
Champignonnières			Mouches des champignons (phoridés et sciaridés)	
<p>Mélanger 1 à 2 L dans 100 L d'eau. Ne pas pulvériser sur le compost des couches ni après le lardage. Ne pas permettre à la solution d'entrer en contact avec la terre de couverture ni avec les champignons.</p> <p>TRAITEMENT PULVÉRISÉ: Pulvériser sur les murs extérieurs et intérieurs, ainsi que sur les ventilateurs des champignonnières, après avoir pasteurisé le compost des couches en les chauffant.</p> <p>TRAITEMENT BADIGEONNÉ: Avec un pinceau, appliquer la solution sur les côtés en bois des couches, les poteaux, les portes et les cadres de portes après la pasteurisation. Répéter selon le besoin.</p>				
Choux		7	Pucerons, fausses-teignes des crucifères, piérides du chou	1,1 L
Choux à rosettes		7	Pucerons, fausses Pucerons, fausses-teignes des crucifères, piérides du chou	1,1 L
Choux frisés et choux raves		7	Pucerons, fausses-teignes des crucifères, piérides du chou	1,1 L
Choux-fleurs		5	Pucerons, fausses-teignes des crucifères, piérides du chou	1,1 L
Concombres		7	Chrysomèles du concombre, pucerons, acariens, thrips	2,2 L
Courges		3	Pucerons, chrysomèles du concombre, cicadelles, acariens, thrips	1,1 à 2 L
Épinards		10	Pucerons, mineuses diptères	1,1 L
Haricots	de grande culture (secs)	3	Pucerons. Coccinelles mexicaines des haricots	1,1 L
	de Lima	3	mineuses diptères, acariens, cicadelles, pucerons noirs du haricot.	
	à rames	14		
	mange-tout	7		
Laitue		10	Pucerons, mineuses diptères	1,1 L

CULTURE	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE EN JOURS	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E PAR HECTARE
Melons brodés	10	Pucerons, chrysomèles du concombre, thrips, cicadelles, acariens	1,1 à 2 L
Melons d'eau	10	Pucerons, chrysomèles du concombre, thrips, cicadelles, acariens	1,1 à 1,7 L
Navets et rutabagas	14	Mouches des racines Appliquer sous forme d'arrosage abondant, dans au moins 1 000 L d'eau par hectare, sur une bande étroite directement par-dessus le rang, dès que les plantules sortent de terre. Effectuer une deuxième application après l'éclaircissage. Cinq ou six semaines plus tard, commencer des applications hebdomadaires à raison de 1,1 L par hectare pour tuer les mouches adultes.	2,2 L
		Mouches des racines (adultes) Appliquer dès l'apparition des insectes et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours selon la gravité des infestations. Traiter la surface du sol et les plants pour tuer les mouches. Consulter les autorités agricoles locales pour déterminer le temps propice aux traitements.	1,1 L
		Pucerons, altises, mineuses diptères	1,1 L

CULTURE	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE EN JOURS	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E PAR HECTARE
Oignons et oignons verts	10	Larves des mouches de l'oignon. Appliquer dans suffisamment d'eau pour tremper le sillon au moment de l'ensemencement ou de la mise en terre. Cette dose est basée sur des rangs espacés de 40 cm. Si l'espacement est autre, ajuster la dose en se basant sur 140 à 200 mL par 1 000 m de rang. Utiliser la dose élevée sur des sols organiques et la dose réduite sur des sols minéraux.	2,2 à 4,4 L
		Mouches de l'oignon. Appliquer lorsque les mouches deviennent nombreuses et répéter le traitement à des intervalles de 7 à 10 jours, selon la gravité de l'infestation.	1,1 L
		Thrips de l'oignon	1,1 L
Panais	10	Pucerons, altises, mineuses diptères	1,1 L
		Mouches de la carotte (adultes). Appliquer dès l'apparition des insectes et répéter le traitement à des intervalles de 7 à 10 jours, selon la gravité de l'infestation. Consulter les autorités agricoles locales pour déterminer le temps propice aux traitements.	1,1 L
Persil	14	Pucerons, piérides du chou, fausses-teignes des crucifères	1,1 L

CULTURE	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE EN JOURS	INSECTES NUISIBLES	QUANTITÉ DE DIAZINON 500 E PAR HECTARE
Poirée	14	Pucerons, fausses-teignes des crucifères, piérides du chou	1,1 L
Poivrons	5	Pucerons	550 mL à 1,1 L
Poivrons (en serre)	5	Pucerons Utiliser dans un pulvérisateur à moteur conventionnel à haut volume. Pulvériser chaque mois ou lorsque la population de pucerons exige un traitement. (La dose équivaut à 230 mL pour 250 L d'eau sur 4 000 m ² .)	575 mL par 625 L d'eau
Pommes de terre	14	Pucerons, altises, doryphores de la pomme de terre, cicadelles, mineuses diptères	1,1 L
Radis et salsifis	10	Pucerons, altises, mineuses diptères	1,1 L
Tomates	1	Pucerons, mineuses diptères, mouches du vinaigre (drosophiles) Pour supprimer les mineuses des feuilles et les mouches du vinaigre, il faudra habituellement effectuer des traitements hebdomadaires.	1,1 à 1,7 L

AUTRES INSECTES SUPPRIMÉS

PÂTURAGES, AUTOUR DES FOSSÉS ET DES ROUTES, LE LONG DES CLÔTURES, DANS LES TERRES INCULTES, LES ZONES NON CULTIVÉES ET LES BANDES TAMPONS:

sauterelles - appliquer le DIAZINON 500 E, dès l'apparition des insectes, à raison de 1,1 litre par hectare, dans suffisamment d'eau pour bien couvrir la superficie traitée. Pour supprimer les sauterelles autour des grandes cultures, appliquer le DIAZINON 500 E, dès l'apparition des insectes, à raison de 1,1 litre par hectare dans suffisamment d'eau pour bien couvrir la superficie traitée. Traiter aussi une bande à l'intérieur de la culture elle-même, ainsi que les tournières et les bordures extérieures de la culture.

REMARQUE : Ne pas pulvériser directement sur le bétail. Ne pas pulvériser durant la floraison pour ne pas nuire aux insectes pollinisateurs. Attendre au moins 30 jours avant d'effectuer un nouveau traitement.

Ne pas traiter les grandes cultures moins de 14 jours avant la récolte. Les vaches laitières, les bovins de boucherie et les moutons peuvent paître dans les champs traités ou se nourrir du foin qui en provient immédiatement après le traitement. En ce qui concerne le foin, on peut le donner aux bêtes si l'on a attendu au moins 21 jours à la suite du traitement, avant de le couper.

LES PRÉS (D'HERBE ET DE TRÈFLE): les larves de tipules (en Colombie-Britannique seulement) - appliquer 7 litres de DIAZINON 500 E par hectare dès l'apparition des insectes. Consulter le calendrier des traitements de la Colombie-Britannique pour plus de renseignements. Ne pas traiter dans les 14 jours précédant la paissance, l'utilisation du fourrage ou la récolte.

PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL: Cécidomyies du sapin et les pucerons des pousses du sapin. Porter des vêtements de protection tels que des gants, un chapeau, une combinaison et des bottes en caoutchouc.

Application terrestre : Mélanger 1,7 litre de DIAZINON 500 E dans 50 à 100 litres d'eau par hectare et, avec un générateur de brouillard, appliquer cette bouillie sur les arbres. Avant de pulvériser, délimiter une aire d'un demi-hectare et, en utilisant uniquement de l'eau, arroser les arbres pour déterminer quel genre de traitement il faudra donner à chaque arbre pour n'employer que 50 litres de bouillie dans cette aire d'un demi-hectare.

D'EMPLOI EN CANNEBERGES

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc et est homologué par Santé Canada dans le cadre du programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

<p>Cochenille de Dearness <i>Rhizaspidiotus dearnessi</i> (Cockerell)</p>	<p>Appliquer dès qu'on observe des nymphes mobiles sur les tiges des canneberges.</p> <p>Répéter au besoin.</p> <p>Pour protéger les pollinisateurs : Appliquer en fin de soirée ou la nuit, recouvrir les ruches si nécessaire et faire des traitements localisés là où c'est possible.</p>	<p>4,5 L dans 3 200 à 3 500 L d'eau par hectare</p>	<p>Les nymphes mobiles émergent pendant quelques semaines, mais seulement lorsque le temps est chaud et sec. Appliquer l'insecticide à des intervalles d'une semaine, habituellement entre la fin de mai et le début de juin. Faire 6 applications au maximum par année. S'adresse à l'agronome local pour obtenir des recommandations spécifiques pour votre région. NE PAS traiter moins de 7 jours avant la cueillette.</p>
---	--	---	--

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) en ce qui concerne l'usage décrit ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins de l'usage décrit ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

Canneberges

Ravageur	Quand traiter	Dose	Remarques
Cécidomyie des pousses de canneberge (<i>Dasineura oxycoccana</i>)	Appliquer au moment du pic de l'éclosion des oeufs. Selon la population de ravageurs, le traitement peut se faire avant ou après la floraison. Pour protéger les pollinisateurs : utiliser tard le soir et durant la nuit; couvrir les ruches d'abeilles au besoin et effectuer des traitements localisés partout où c'est possible.	7 L dans 3200 à 3500 L d'eau par hectare	Épandage terrestre Maximum de trois (3) traitements par année. Communiquer avec l'agronome local pour obtenir des recommandations spécifiques pour votre région. NE PAS appliquer moins de sept (7) jours avant la cueillette.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR ET COMPATIBILITÉ

NOTE: Ne pas mélanger DIAZINON 500 E avec une formulation de Captan, quelle qu'elle soit, ce mélange pouvant causer des dommages à la culture.

Consulter les recommandations provinciales qui comprennent des tableaux de compatibilité.

Ne pas laisser reposer la bouillie de pulvérisation pendant toute une nuit.

Respecter les directives des étiquettes des produits mélangés en réservoir en ce qui concerne les précautions, les avertissements, les restrictions, le mélange en réservoir, le mode d'emploi, le délai d'attente avant la récolte et les stades des récoltes pour les traitements.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX
DOMESTIQUES.

Ne pas utiliser ce produit sur des êtres humains, des animaux familiers ou des bestiaux. Peut être mortel s'il est avalé. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. S'en tenir strictement aux directives sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le contenant. Les animaux ne doivent pas paître ni recevoir comme fourrage des cultures immatures moins de 14 jours après la récolte. **NE PAS ÉPANDRE DU HAUT DES AIRS.**

Lorsqu'on applique ce produit, il faut porter une combinaison couvre-tout par-dessus les vêtements de travail et des gants de protection contre les agents chimiques durant les activités de mélange, de chargement, de traitement, d'irrigation et de nettoyage. Porter un respirateur approuvé par NIOSH pendant les activités de mélange et de chargement.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet à www.croplife.ca/.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT: Maux de tête, vertiges, vue brouillée, nervosité, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, gêne thoracique, transpiration, myosis, larmolement, salivation et autres sécrétions respiratoires excessives, vomissements, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de contrôle du sphincter et perte des réflexes.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES POISSONS ET LA FAUNE

Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et la faune, y compris les oiseaux aquatiques. Enlever tous les animaux, poissons et oiseaux avant de pulvériser; attendre au moins quatre heures après le traitement avant de les laisser revenir dans la zone traitée. Ne pas contaminer les sources d'eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs. Les oiseaux et les oiseaux aquatiques qui se nourrissent ou s'abreuvent sur les zones traitées pourraient être tués. Ne pas appliquer ce produit dans les endroits qui sont ou seront habités par des oiseaux aquatiques. Ne pas dépasser les doses maximales potentielles, car des doses supérieures à celles qui sont recommandées accroissent considérablement les dangers possibles pour les oiseaux et le gibier d'eau. Éviter les chevauchements de pulvérisations. On recommande une irrigation ou un arrosage d'au moins 0,7 cm (0,25 pouce) d'eau immédiatement après l'application du produit, afin de réduire les risques qu'il pose pour les oiseaux. Arrêter l'irrigation dès qu'on remarque la formation de flaques d'eau.

TOXIQUE POUR LES ABEILLES :

Éviter d'en pulvériser sur les fleurs épanouies. Très toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou à un résidu sur les cultures.

PREMIERS SOINS

En cas d'intoxication, appeler un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le Diazinon est un insecticide organophosphoré et, par conséquent, un inhibiteur de la cholinestérase. Si des symptômes cholinergiques se manifestent, administrer de l'atropine comme antidote suivi de pralidoxime (2-PAM) et d'un traitement de soutien. Employer, au besoin, 1 à 2 mg d'atropine toutes les 15 à 30 minutes.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))